



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Consultation publique | Modification au règlement de zonage et plan d'urbanisme

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 août 2024, les règlements de zonage #338-24, Lotissement #339-23 et plan d'urbanisme #342-24.

Pour faire suite à l'adoption de ces règlements se tiendra une **assemblée publique de consultation lundi 9 décembre 2024, à 18h00**, au **Centre d'interprétation du cerf de Virginie, situé au 6 chemin du Barrage, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, J0X2X0** et ce, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront présentés. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'objet de ces règlements vise à rectifier des dispositions des règlements en concordances avec le Schéma d'aménagement.

1. Dans le règlement de Lotissement, la zone Rt-08 a été ajoutée et la notion de non-lotissement dans cette zone a été ajoutée en concordance avec le Schéma d'aménagement.
2. Dans le règlement de Zonage, l'annexe 4, de petites sections avaient été oubliées lors de la mise en page, tirées du Schéma d'aménagement. Le tableau 14.18 avait été oublié. Il est maintenant intégré avec le numéro 41.1. La carte de zonage a été mise à jour à la suite de la modification de la zone urbaine et Rt-08.
3. Dans le plan d'urbanisme, les cartes de contrainte, d'affectation et écologique ont été mises à jour à la suite de la modification du périmètre urbain.

Les projets de règlements et cartes peuvent être consultés au bureau municipal.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements concernant ces projets de règlements est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme au numéro de téléphone suivant : (819) 449-4134, poste 101 durant les heures d'ouverture de bureau municipal.